

ECOLE D'ESCALADE DE CHARTRES VERTICAL 2025/2026

OBJECTIFS : Rendre l'enfant autonome dans la pratique de l'escalade en moulinette et en tête sur mur d'escalade.

Sensibiliser l'enfant à s'inscrire dans une démarche de partage de valeurs sportives (entraide, partage, respect d'autrui, sécurité, éco-responsabilité)

LIEUX DE PRATIQUE : mur d'escalade de Chartres (SAE Roger Bellavoine dans la Halle des Sports Jean Cochet, rue Jean Monnet, située à proximité du stade d'athlétisme et de l'hippodrome) et sites naturels

ENCADREMENT (selon les jours) :

- LAMOTTE Laurent, BEES et DEJEPS escalade, Moniteur/Instructeur Fédéral
- FERNANDEZ Valérie, BEES activités physiques sports adaptés, Initiatrice SAE
- DENNE Jean François Initiateur fédéral escalade
- COLOMB Manon, Initiatrice SAE
- QUILLERE Romain, Initiateur SAE
- ARVISET Thomas, Initiateur SAE
- BUTHIER Bruno, Initiateur SAE
- NAVIER Francis, Initiateur SAE
- DURET Clément, Initiateur SAE
- LURET Philippe, Initiateur SAE

AGE, JOURS DE PRATIQUE, HORAIRES DES COURS (nom du moniteur) :

JOURS	HEURES DU COURS	MONITEUR	AGE	PLACES DISPO	DATE INSCRIPTIONS	1 ^{ER} COURS
LUNDI	17H00 18H00	Valérie	Cours handicapés + élèves confirmés	Complet	09/09	16/09
	18H00 19H00	Valérie				
	19H00 20H00	Valérie	8 / 10 ans	Complet		
MARDI	17H30 19H45	Jean François + Francis	8 / 16 ans	Encore quelques places	03/09	10/09
MERCREDI	18H00 19H00	Thomas	10 / 14 ans	Complet	04/09	11/09
	19H00 20H00	Manon				
JEUDI	17H30 18H30	Clément	8 / 10 ans	Encore quelques places	12/09	19/09
	18H30 20H00	Bruno	8 : 16 ans			
VENDREDI	17H45 19H00	Laurent	12 / 17 ans débutants	Encore quelques places	13/09	20/09
	19H00 20H15		13/17 ans confirmés			
SAMEDI	9H30 10H45	Romain + Philippe	7 / 10 ans	Complet	07/09	14/09
	10H45 12H00					

EN CAS DE COURS COMPLET : les enfants supplémentaires seront inscrits sur une liste d'attente. La famille sera contactée en cas de désistement.

COURS ET VACANCES SCOLAIRES :

Les cours à l'école d'escalade, sauf disponibilité des moniteurs, ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

MATERIEL : Le matériel de sécurité, lié à l'activité, est prêté. Quant aux chaussures, des chaussons dits « rythmiques » ou une paire de baskets usés (sans crampons) sont très bien pour débuter. Par contre pour progresser, une paire de chaussons d'escalade est indispensable. N'hésitez pas à demander des conseils avant tout achat de matériel.

MONTANT DE L'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION (pour un élève de – de 18 ans au 31/08/2026*) pour l'année 2025/2026 (cf bulletin d'adhésion) :

***Un élève ayant 18 ans au cours de l'année sportive (avant le 31 août 2026) devra s'acquitter de la licence et de la cotisation adulte dès le début de l'année sportive (septembre 2025) : 111 € au lieu de 91 €.**

- Adhésion (part fixe obligatoire comprenant : cotisation club (34,50 €), licence fédérale (50,50 €), garantie responsabilité civile (6 €)) : **91 €**.
- Assurance « Garantie de personnes » (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) (**vivement conseillée**) => Voir les explications dans le document questions/réponses + le descriptif sur la notice assurance :
Garantie "Base" : **8 €** ou Garantie "Base +" : **11 €** ou Garantie "Base ++" : **18 €**

Si plusieurs membres d'une même famille s'inscrivent (à partir de 3), des tarifs préférentiels s'appliquent (voir avec les moniteurs lors de l'inscription)

- ⇒ Les coupons ANCV sont acceptés par l'Association.
- ⇒ L'association est également inscrite dans le dispositif PASS'SPORT. La réduction de 70 € ne sera acceptée que sur présentation de l'imprimé dûment complété et signé.
- ⇒ Pour les familles pouvant avoir une réduction par leur CE (Comité d'Entreprise), nous pouvons fournir une facture. Le règlement total sera réclamé lors de l'inscription. Un remboursement sera effectué par la suite dès réception du chèque du CE.

COURS pour l'année sportive (septembre à juin) : 65€ à régler dès l'inscription par chèque.

INSCRIPTIONS : A la salle d'escalade située dans la Halle des Sports Jean Cochet – rue Jean Monnet à Chartres, selon le calendrier ci-dessus.

Il est indispensable de contacter le moniteur via le site pour recueillir le dossier d'inscription (envoyé par mail).

DEBUT DES COURS : Ils débuteront la semaine suivant les inscriptions sauf exception.

Pour nous contacter ? Utiliser le **formulaire de contact** de notre site (www.chartresvertical.fr) en sélectionnant le cours qui vous intéresse : <https://www.chartresvertical.fr/contact>

Certificat médical : Il n'est plus obligatoire pour les mineurs **sous réserve que** le questionnaire de santé (voir imprimé joint au bulletin d'adhésion) a été complété et est dépourvu de cases cochées « oui ».

Le certificat médical est obligatoire pour les plus de 18 ans en cas de 1^{re} inscription. En cas de renouvellement de licence, il reste valable 3 ans sous réserve que le questionnaire de santé (voir imprimé joint au bulletin d'adhésion) a été complété et est dépourvu de cases cochées « oui ».

Prévoir pour l'inscription :

- Photo d'identité
- Bulletin d'adhésion complété + accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME complété et signé + attestation santé complétée et signée

- Règlements (2 chèques) : un chèque pour l'adhésion + un chèque de 60 € pour les cours (ordre différent selon les moniteurs => se renseigner auprès d'eux).
 - Accusé de réception du règlement intérieur + les autorisations de photos et d'hospitalisation
- ⇒ Une fois l'enregistrement effectué par le moniteur, vous recevrez des codes (par SMS ou mail) qui vous permettront d'aller **valider la licence** après avoir rempli obligatoirement la **partie médicale**.

Les moniteurs d'escalade

Le Président, Lamotte Laurent

**CHARTRES VERTICAL
ESCALADE ET MONTAGNE**

Club n° 2801- Affilié à la FFME

Agréé Jeunesse et sports n° 28-SU-84-169

Siège : 17 rue du Bois de St Jean - 28630 BARJOUVILLE

